



LA LUTTE COLLEGE

Règlement

Sommaire :

Préambule : liaison UNSS-FFL par rapport à la licence.

| | |
|---|---|
| <i>I - BUT DE LA LUTTE COLLEGE</i> | 4 |
| <i>II - DUREE DU COMBAT</i> | 4 |
| <i>III - INTERDICTION</i> | 4 |
| <i>IV - ARBITRAGE</i> | 5 |
| <i>V - SURFACE DE COMBAT</i> | 5 |
| <i>VI - COTATION DES TECHNIQUES</i> | 6 |
| <i>VII - AVERTISSEMENT</i> | 6 |
| <i>VIII - DEROULEMENT DU COMBAT</i> | 7 |
| <i>IX - RESULTAT DE LA RENCONTRE ENTRE DEUX EQUIPES</i> | 8 |
| <i>X - DEROULEMENT DE LA COMPETITION</i> | 8 |
| <i>XI - GESTES ET VOCABULAIRE DE L'ARBITRE</i> | 9 |

PREAMBULE

Nous rappelons qu'une Association Sportive Scolaire, dans le cadre de la convention qui unie l'UNSS et le FFL, peut s'affilier à la FFL avec un tarif promotionnel (50€ tarif en vigueur saison 2010-2011) et délivrer des licences FFL aux élèves à un tarif de 15€ (tarif en vigueur saison 2010-2011) pendant une durée maximum de 2 ans.

| |
|---|
| <h2 style="margin: 0;">OBJECTIFS RECHERCHES</h2> |
|---|

- *Respecter l'essentiel de la Lutte : «LE TOMBÉ».*

- *Faciliter l'accession aux pratiques fédérales.*

La lutte collègue est un style de lutte qui doit être :

- Facilement accessible aux débutants.
- Aisément arbitrable.
- Compréhensible par le spectateur.

Ce style se caractérise par une limitation des actions au sol à celles recherchant le «tombé» et favorise les actions offensives.

La Lutte Collège s'adresse aux catégories d'âge :

- Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.

La lutte collègue se pratique à deux niveaux :

- Championnat de France UNSS par équipe d'établissement :
Les lutteurs minimes et cadets de doivent pas être en possession de la licence FFL « compétiteur »
Les judokas de ceintures marron et noire, au moment de la compétition, ne peuvent pas participer aux championnats minimes et cadets.

Les pôle « haut niveau » des fédérations françaises de Lutte et de Judo ne peuvent pas participer à ce championnat.

- Championnat de France UNSS excellence :
Tout licencié UNSS

REGLEMENT

I - BUT DE LA LUTTE COLLEGE

De la position debout, renverser et maintenir **son adversaire sur le dos pendant deux secondes** : c'est le «**TOMBÉ**» (contact simultané des omoplates au tapis).

II - DUREE DU COMBAT

Chronométrage en temps continu.

Arrêt du chronomètre à la demande de l'arbitre : « temps mort » (blessure...).

| | | | | | |
|-----------|---|-----------|----------------|---|-----------|
| BENJAMINS | : | 3 minutes | BENJAMINES | : | 3 minutes |
| MINIMES | : | 3 minutes | MINIMES FILLES | : | 3 minutes |
| CADETS | : | 4 minutes | CADETTES | : | 3 minutes |
| JUN/SEN | : | 5 minutes | JUN/SEN FILLES | : | 4 minutes |

III - INTERDICTION

Interdictions générales :

- Les coups
- Toutes les torsions d'articulation
- Les saisies de la tête seule à 2 bras
- Les chatouillements, actions sur les doigts, les cheveux, etc.
- Les étranglements
- Toute action sur la figure
- **Toute action jugée dangereuse** pour l'intégrité de l'enfant et notamment sur la colonne vertébrale

Une grande vigilance est requise quant à la position défensive du « pont » : aucune poussée vers l'avant de l'attaquant n'est autorisée

Techniques interdites :

- La «**ceinture arrière**» en souplesse
- L'«**arraché au sol**»
- La «**double clef de tête**»
- La «**liane**» (jambe sur jambe au sol) **avec «clef de tête» dans le sens opposé.**
- La « **cuisse à rebours** », défenseur à plat ventre

REGLE D'OR : « NE PAS FAIRE MAL »

IV - ARBITRAGE

1) JURY

Au minimum :

- un arbitre qui dirige le combat et cote les prises
- un secrétaire qui note la cotation des prises, sur la feuille de match et chronomètre.

Il est souhaitable, notamment pour les finales, de fonctionner avec un corps d'arbitrage réglementaire pour éviter tout litige :

- Arbitre
- Juge
- Chef de tapis (décision à la majorité 2-1)

2) TENUE

2-1 : Championnat de France UNSS par équipe d'établissement

- maillot de lutte **ou** cuissard noir et débardeur moulant rouge ou bleu
et
- chaussures de lutte **ou** pieds nus

2-2 : Championnat de France UNSS excellence

- Tenue réglementaire à tous les niveaux : maillot et chaussures de lutte

V - SURFACE DE COMBAT

Le combat se déroule sur un tapis présentant toutes les caractéristiques de sécurité.
Le tapis est au minimum de 36 m², soit le quart du tapis 12x12 (tapis lutte collège).

La délimitation de la surface de combat, cercle rouge, n'est pas une zone de passivité.

VI - COTATION DES TECHNIQUES

(Elle découle de la finalité du combat : le «tombé»)

➤ Les techniques de lutte debout : elles sont engagées lorsque le lutteur attaqué est sur ses deux pieds au départ de l'action.

➤ Les techniques de lutte au sol : elles sont amorcées à partir d'un contrôle arrière ou sur un adversaire ayant au moins un genou au sol.

- **Le «tombé»**, c'est le contact simultané des deux omoplates au sol pendant 2 secondes.
- **La «mise en danger»**:
 - allongé, la ligne des omoplates forme avec le tapis un angle inférieur à 90°
 - assis, le dos forme avec le tapis un angle inférieur à 45°
- **Le «contrôle arrière»** : le lutteur attaqué se retrouve à plat ventre ou en position quadrupédique (2 genoux + 1 main ou 2 mains + 1 genou), le lutteur attaquant est situé derrière la ligne d'épaules du lutteur attaqué et le contrôle.
- **Le «surpassé»** : le lutteur dominé, dessous, retourne la situation à son avantage en mettant son adversaire en position de mise en danger ou en accédant au contrôle arrière.
 - ✓ **3 points** : - Technique de lutte debout contrôlée avec « mise en danger » directe de l'adversaire.
 - ✓ **2 points** : - Technique de lutte au sol avec «mise en danger» maintenue 2 secondes.
 - ✓ **1 point** : - Toute action réalisée debout ou au sol, qui se termine par un «contrôle arrière».
 - Avertissement (accompagné d'un point pour l'adversaire).

N.B. : *exemples d'actions non cotées* :

- Action amorcée debout ne conduisant à aucun contrôle de l'adversaire au sol = 0 pt.
- action au sol faisant passer l'adversaire sur le dos sans «mise en danger» maintenue 2sec. = 0 pt.

| |
|--|
| TABLEAU DE COTATION DES ACTIONS ET DES TECHNIQUES |
|--|

| TECHNIQUES | AVEC MISE EN DANGER | AVEC CONTROLE AR |
|----------------------|-------------------------------------|------------------|
| <u>DEBOUT</u> | 3 POINTS | 1 POINT |
| <u>SOL</u> | 2 POINTS si le maintien dure 2 sec. | 1 POINT |

VII - AVERTISSEMENT

L'avertissement est accompagné **d'un point pour l'adversaire** (1 point).

Il est attribué :

- ✓ Pour non combativité flagrante (toujours précédé d'un avertissement verbal)
- ✓ En cas de non respect des interdits (sans avertissement verbal systématique pour les techniques interdites)
- ✓ Pour comportement anti-sportif

L'élimination se fait au 3ème avertissement.

Pour tout comportement anti-sportif, une sanction d'exclusion du lutteur de la compétition pourra être prononcée.

VIII - DEROULEMENT DU COMBAT

A/ Éléments favorisant une lutte offensive

1. **L'attaquant ne doit pas être pénalisé** sauf s'il est contré et mis en danger.
2. Sur une technique «loupée» engagée debout et se terminant au sol, **la lutte se poursuit mais aucune cotation n'est attribuée.**
3. Si le combat stagne au sol, **sans «mise en danger»**, il est interrompu et reprend debout.

B/ Arrêt et continuation du combat

Le combat sera arrêté et reprendra debout dans les cas suivants :

1. **Debout**, l'arbitre siffle dès qu'un des deux lutteurs met un pied à l'extérieur du cercle rouge. Si une action était engagée, elle sera cotée.
2. **En position quadrupédique**, la lutte est interrompue dès que la ligne des épaules du lutteur attaqué est à l'extérieur du cercle.
3. **Sur le dos ou à plat ventre**, le combat est interrompu dès qu'une épaule au moins du lutteur attaqué est à l'extérieur du cercle de combat.
N.B. : il ne peut y avoir de «mise en danger» maintenue (2 pts.) et à fortiori de «tombé» à l'extérieur du cercle de combat.
4. Sur **retour à plat ventre ou position quadrupédique** d'un lutteur ayant été mis en danger pendant 2 secondes (action à deux points), la lutte est arrêtée et reprend debout.

Le combat continuera au sol dans les cas suivants :

1. Après un «amené à terre» ventral ou quadrupédique contrôlé derrière, ou un «surpassé» (au sol) sans mise en danger, **le combat continue** pour permettre d'atteindre le «tombé».
2. Après une action cotée (engagée debout) à 3 pts et un retour à plat ventre ou quadrupédique du lutteur attaqué, **le combat continue** pour permettre d'atteindre le «tombé», une cotation à 2 pts pourra avoir lieu.
3. Sur «mise en danger», **le combat continue pour obtenir le «tombé»**, il ne sera arrêté qu'en cas de sortie de la surface de combat ou prise illégale.

Le combat reprend en position quadrupédique lorsqu'une erreur manifeste d'arbitrage a été commise dans la lutte au sol.

C/ Gain du match

Le combat s'arrête :

- Victoire par «tombé»
- Victoire par «supériorité technique» (quand la différence entre les lutteurs est de 10 points)
- A la fin du temps réglementaire.
- Sur disqualification

Est déclaré vainqueur aux points le lutteur qui totalise le plus grand nombre de points techniques.

En cas d'égalité de points à la fin du temps réglementaire, l'arbitre ordonne une prolongation d'une durée maximale égale au temps du combat moins deux minutes. Le lutteur qui marquera le 1er point sera déclaré vainqueur. Dans le cas où aucun point n'est marqué, une décision est prise par le corps d'arbitrage.

IX – RESULTAT DE LA RENCONTRE ENTRE DEUX EQUIPES

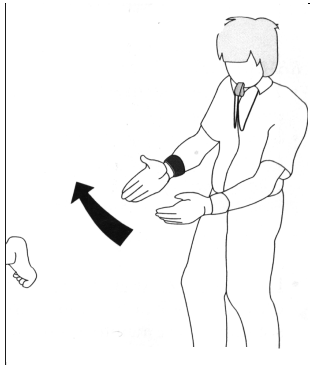
- Est déclaré vainqueur l'équipe qui a le plus de victoires.
- En cas d'égalité de victoires, les critères suivants seront retenus successivement:
 - 1) le plus grand total de points de classement intégrant les points du Jeune Officiel
 - 2) le moins de défaites par forfait
 - 3) le plus de victoires par tombé ou par supériorité technique
 - 4) le plus grand total de points techniques marqués sur l'ensemble des combats
 - 5) le tombé le plus rapide
 - 6) le lutteur le plus jeune

X - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

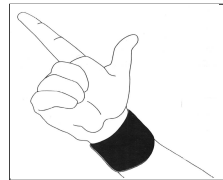
- Les catégories de poids sont celles de l'U.N.S.S. (voir annexes 2 et 3) pour les compétitions scolaires.
- Les rencontres s'effectuent en une formule championnat (jusqu'à 5 équipes) ou par un tableau de classement à partir de 6 équipes.
Voir modèle disponible sur le site national UNSS

XI - GESTES ET VOCABULAIRE DE L'ARBITRE

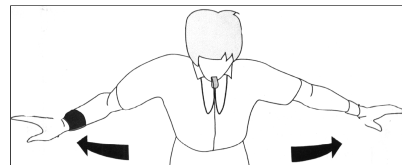
Les termes sont parfois précédés de la couleur du lutteur interpellé.



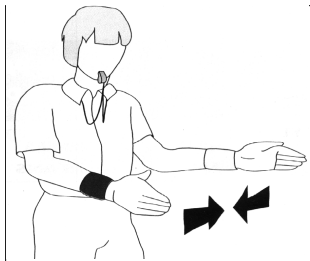
« CENTRE »
Coup de sifflet (sortie)



« 2 POINTS »



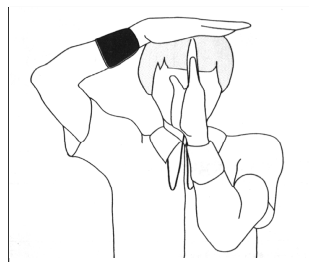
« ACTION NON CÔTE »



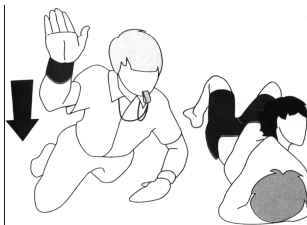
ROUGE (BLEU)
« CONTACT » « ACTION »



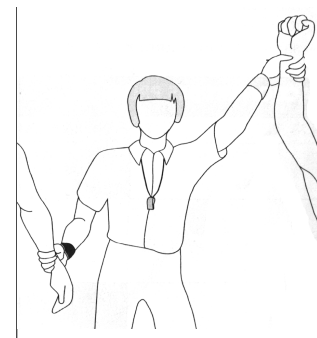
ROUGE (BLEU)
« AVERTISSEMENT »



« TEMPS MORT »



« TOMBÉ »
Frapper le tapis et
coup de sifflet



ROUGE (BLEU)
« VAINQUEUR »

POINTS DE CLASSEMENT

| Vainqueur | Perdant | Type de victoire |
|-----------|---------|--|
| 4 | 0 | <ul style="list-style-type: none"> - TOMBÉ - FORFAIT / ABANDON / BLESSURE - DISQUALIFICATION - SUPERIORITE TECHNIQUE / DIFFERENCE DE 10 POINTS |
| 3,5 | 0 | <ul style="list-style-type: none"> - DIFFERENCE DE MOINS DE 10 POINTS - LE PERDANT N'A MARQUE AUCUN POINT TECHNIQUE |
| 3,5 | 0,5 | <ul style="list-style-type: none"> - DIFFERENCE DE MOINS DE 10 POINTS - LE PERDANT A MARQUE AU MOINS 1 PT TECHNIQUE |
| 3 | 1 | <ul style="list-style-type: none"> - LE PERDANT A MARQUE 1 PRISE A 3 POINTS |

| |
|--|
| LUTTE EXCELLENCE CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS |
|--|

| BENJAMINS 12-13 ans | | MINIMES 14-15 ans | | CADETS 16-17 ans | | JUNIORS/SENIORS 18 ans et + | |
|------------------------|------------|----------------------|-----------|---------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin |
| (+25 – 30) | | | | | | | |
| 35 | (+30 – 35) | | | | | | |
| 40 | 40 | | | | | | |
| 45 | 45 | 45 | (+40 -45) | | | | |
| 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | | | |
| (+50 – 55) | 55 | 55 | 55 | 55 | (+50 -55) | 55 | |
| | (+55 – 60) | 65 | 60 | 60 | 60 | 60 | (+55 -60) |
| | | | 65 | 70 | 65 | 65 | 65 |
| | | | (+65 -75) | | 70 | 75 | 70 |
| | | | | | 75 | 75 | 75 |
| | | | | | (+75 -85) | | 80 |
| | | | | | | | (+80 -90) |

NOMBRE DE CATEGORIES UNSS

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 6 | 4 | 6 | 4 | 6 | 4 | 6 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

DUREE DES MATCHES

| | | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 3 minutes | 3 minutes | 3 minutes | 4 minutes | 4 minutes | 5 minutes |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|

| |
|---|
| LUTTE PAR EQUIPE D'ETABLISSEMENT |
| CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS |

| BENJAMINS 11-12-13 ans | | MINIMES 14-15 ans | | CADETS 16-17 ans | | JUNIORS/SENIORS 18 ans et + | |
|----------------------------------|------------|-----------------------------|-----------|----------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin | Masculin |
| (+25 – 30) | | | | | | | |
| 35 | (+30 – 35) | | | | | | |
| 40 | 40 | (+35 -40) | | | | | |
| 45 | 45 | 45 | (+40 -45) | (+40 -45) | | | |
| 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | | (+45 -50) | |
| (+50 – 55) | 55 | 55 | 55 | 55 | (+50 -55) | 55 | |
| | (+55 – 60) | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | (+55 -60) |
| | | (+60 -65) | 65 | 65 | 65 | 65 | 65 |
| | | | (+65 -75) | (+65 -70) | 70 | 70 | 70 |
| | | | | | 75 | (+70 -75) | 75 |
| | | | | | (+75 -85) | | 80 |
| | | | | | | | (+80 -90) |

NOMBRE DE CATEGORIES UNSS

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

DUREE DES MATCHES

| | | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 3 minutes | 3 minutes | 3 minutes | 4 minutes | 4 minutes | 5 minutes |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|

LA REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS UNSS

Toutes les compétitions sont régies par le règlement « Lutte Collège » version septembre 2008, **légèrement modifié en novembre 2010 (signalé en rouge page 1 et 13).**

1/ CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS EXCELLENCE

Compétition équipe contre équipe (face à face)

Formule championnat (jusqu'à 5 équipes) ou tableau de classement à partir de 6 équipes

A – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le **Championnat de France UNSS excellence par équipe académique** est ouvert à tout élève licencié à l'UNSS.

NB : Tout lutteur doit combattre dans la catégorie de son poids réel déterminé par la pesée.

Les catégories de poids sont définies à l'annexe 2.

Attention : catégories d'âge retenues au **Championnat de France UNSS Excellence par équipe mixte académique** : **minimes, cadets** (garçons et filles)

B - ORGANISATION

- Engagement par équipe académique
- La qualification se fait à l'issue des rencontres inter-académiques
- L'académie ayant obtenu les meilleurs résultats au Championnat de France UNSS Excellence toutes catégories d'âge, se verra attribuer le trophée Lino VENTURA.

C - REGLEMENT

- Il est toujours possible de recomposer son équipe académique avant le championnat de France.
- Les **catégories d'âge** du Championnat de France UNSS sont définies chaque année scolaire par circulaire.
- Traitement des ex aequo : en cas d'égalité, les équipes seront départagées entre-elles selon les conditions définies au chapitre IX: «RESULTAT DE LA RENCONTRE ENTRE DEUX EQUIPES »

Niveau académique

- Championnat individuel respectant les catégories de poids définies à l'annexe 2.

Niveau inter-académique

- **Championnat par équipe mixte académique de 10 lutteurs**
- **10 lutteurs : 6 garçons et 4 filles** (au minimum 4 garçons et 2 filles)

Niveau national

- **Championnat par équipe mixte académique de 10 lutteurs**
- **10 lutteurs : 6 garçons et 4 filles** (au minimum 4 garçons et 2 filles)

2/ CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENT

Compétition équipe contre équipe (face à face)

Formule championnat (jusqu'à 5 équipes) ou tableau de classement à partir de 6 équipes

A – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat de France UNSS par équipes d'établissement est ouvert à tout élève licencié à l'UNSS et:

- aux lutteurs benjamins, minimes et cadets n'ayant pas été licenciés **plus de 2 ans** à la FFL
- aux judokas n'étant pas en possession d'une **ceinture aux couleurs bleue, marron ou noir**

Tout manquement à ces points entraînera la disqualification de l'équipe d'établissement scolaire.

NB : Tout lutteur doit combattre dans la catégorie de son poids réel déterminé par la pesée, avec une tolérance de +/- 2 kg.

Les catégories de poids sont définies à l'annexe 3.

Attention : catégories d'âge retenues au **Championnat de France UNSS par équipe d'établissement** :

garçons: minimes, cadets, juniors/seniors

filles : minimes, cadettes

B - ORGANISATION

- Engagement par équipe d'établissement
- La qualification se fait à l'issue des rencontres inter académiques
- L'équipe d'établissement « championne de France », ayant obtenu les meilleurs résultats au Championnat de France UNSS par équipes d'établissements toutes catégories, se verra attribuer le trophée CHAMPOLLION.

C - REGLEMENT

- Il est toujours possible de recomposer son équipe d'établissement avant le championnat de France.
- Traitement des ex aequo : en cas d'égalité, les équipes seront départagées entre-elles selon les conditions définies au chapitre IX: «RESULTAT DE LA RENCONTRE ENTRE DEUX EQUIPES»

Niveau académique

- **4 lutteurs minimum, de même catégorie d'âge et de catégories de poids différentes + 1 jeune officiel**

Niveau inter-académique

- **5 lutteurs minimum de même catégorie d'âge et de catégories de poids différentes + 1 jeune officiel**

Niveau national

- **5 lutteurs minimum de même catégorie d'âge et de catégories de poids différentes + 1 jeune officiel**

Remarque : la pesée pour tous les championnats se fait en tenue de lutte et pieds nus.

3/ LES JEUNES OFFICIELS

Un jeune arbitre, du même établissement scolaire, fait partie de chaque équipe engagée dans le Championnat de France UNSS par équipes d'établissement. Il ne peut pas être compétiteur.

Celui-ci doit être régulièrement licencié à l'UNSS et être en possession de sa carte de jeune officiel UNSS validée par les services UNSS et certifié au niveau académique.

L'organisation de toute compétition doit prévoir le tutorat du jeune officiel par **1 adulte compétent, membre du jury**, afin d'assurer l'équité sportive et la sécurité. En aucun cas, un jeune officiel doit être en difficulté dans des situations litigieuses.

A/ La certification

La certification des jeunes officiels se fera par une **commission d'arbitrage compétente** en référence aux niveaux de certification définis par l'UNSS.

B/ Prise en compte du jeune officiel en cas d'égalité de victoires entre 2 équipes

Toute équipe verra son total de points de classement augmenté de :

1/ Niveau académique

- 0 point : *Jeune officiel absent ou non certifié (sans carte JO)*
- 1 point : *Jeune officiel certifié*

2/ Niveau inter-académique

- 0 point : *Jeune officiel absent ou non certifié (sans carte JO)*
- 1 point : *Jeune officiel certifié de niveau départemental*
- 2 points : *Jeune officiel certifié de niveau académique*

3/ Niveau national

- 0 pt : *absent ou ne présentant pas sa carte de Jeune Officiel UNSS validée*
- 1 pt : *Jeune Officiel non retenu parmi les 30 JO à l'issue du test vidéo*
- 2 pts : *Jeune Officiel certifié de niveau académique et retenu pour officier*
- 3 pts : *Jeune Officiel de niveau national après l'évaluation pratique (seulement pris en compte pour les phases finales)*